

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 603

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 603 de la Ville de Repentigny.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 octobre 2022, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le projet de règlement numéro 603 intitulé : *Règlement visant l'amélioration de l'offre de logements sociaux*.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 3 novembre 2022, à 19 h** à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.
3. En résumé, ce règlement a pour objet de prévoir les dispositions concernant le versement à la municipalité d'une contribution financière servant à la mise en œuvre de programmes touchant le logement social lors d'un projet de construction, d'agrandissement ou de transformation d'un immeuble visant à construire ou à ajouter des unités de logement.
4. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Le projet de règlement, ainsi qu'un résumé de ce projet, peuvent être consultés :
 - en ligne au <https://repentigny.ca/modification-reglementaire>;
 - au bureau du soussigné à l'hôtel de ville situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny durant les heures normales d'ouverture;
 - en faisant une demande par téléphone au 450-470-3840 afin d'en obtenir une copie sans frais par la poste.
6. Le projet de règlement numéro 603 ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire.

Donné à Repentigny, ce 18^e jour du mois d'octobre 2022.

Le greffier,

Marc Giard

Me Marc Giard, OMA